

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**  
**PROJET D'ELABORATION**  
**DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES COMMUNES DE BENDORF,**  
**BOUXWILLER, COURTAVON, KIFFIS, LUCELLE, OBERLARG, SONDRSDORF, WINKEL,**  
**WOLSCHWILLER**

Par arrêté n° ARR-002-2024, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement non collectif des communes de Bendorf, Bouxwiller, Courtavon, Kiffis, Lucelle, Oberlarg, Sondersdorf, Winkel et Wolschwiller.

À cet effet, Monsieur Yvan RENCKLY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre Hertzog par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 ALTKIRCH Cedex) et en Mairies des communes concernées (Bendorf, Bouxwiller, Courtavon, Kiffis, Lucelle, Oberlarg, Sondersdorf, Winkel et Wolschwiller) aux jours et heures habituels d'ouverture, **du 11 mars 2024 à 9h, au 11 avril 2024, à 17h.**

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la CC Sundgau et dans les Mairies des communes concernées aux horaires suivants :**

- Mardi 19 mars 2024 de 17h à 19h en mairie de SONDRSDORF
- Vendredi 22 mars 2024 de 17h à 19h en mairie de WINKEL
- Lundi 25 mars 2024 de 10h à 12h en mairie de BENDORF
- Lundi 25 mars 2024 de 16h à 18h en mairie de KIFFIS
- Mardi 26 mars 2024 de 14h à 16h en mairie de BOUXWILLER
- Mardi 26 mars 2024 de 17h à 19h en mairie de OBERLARG
- Vendredi 05 avril 2024 de 16h à 18h en mairie de LUCELLE
- Mardi 09 avril 2024 de 9h30 à 11h30 en mairie de COURTAVON
- Mardi 09 avril 2024 de 16h à 18h en mairie de WOLSCHWILLER
- Jeudi 11 avril 2024 de 15h à 17h au siège de la Communauté de communes SUNDGAU à Altkirch

Le maître d'ouvrage du projet d'élaboration du zonage d'assainissement non collectif est la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex).

Au terme de l'enquête publique unique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ; le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration zonage d'assainissement non collectif.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en version papier au siège de la Communauté de Communes et en Mairies de BENDORF, BOUXWILLER, COURTAVON, KIFFIS, LUCELLE, OBERLARG, SONDRSDORF, WINKEL ET WOLSCHWILLER aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier peuvent également être consultées par voie dématérialisée sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5242/documents>  
Un poste informatique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête au siège de la CC Sundgau.

Les observations sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement non collectif pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en Mairie des communes concernées. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête : Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5242>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5242@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5242@registre-dematerialise.fr)  
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5242> et donc visibles par tous.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques>.